

**PROCES-VERBAL**

de la réunion du Syndicat Intercommunal  
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

**le LUNDI 2 MARS 2026 à 18 heures**  
**Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH**

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

M. APPEL (BENING-LES-SAINT-AVOLD) — MM. SCHOULLER – JOCHUM (BETTING) – M. SCHIRLE (CARLING) - M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI – M. PRODOHL (FOLKLING) – M. SPRENGER – Mme NOWAK (FORBACH) – M. DINE – Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH) – MM. KREVL - TUMOLO (HOMBOURG-HAUT) – M. DERVEAUX (L'HOPITAL) – M. LEBLEU (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD) – Mme MARTINEZ (MACHEREN) - MM. KOENIG - KAISER (PETITE-ROSSELLE) - MM. BINTZ - VERRI (ROSBRUCK) - M. HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD) – M. HILPERT (THEDING)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD)  
M. LEGROS (CARLING)  
Mme CHUDY (L'HOPITAL)  
M. THIRY (LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD)  
M. DRUT (MACHEREN)  
M. MUSCARI (MORSBACH)  
M. PEDROTTI (MORSBACH)  
M. DERUDDER (OETING)  
M. FROEHLINGER (OETING)  
M. GAUDIG (SAINT-AVOLD)  
M. SALING (THEDING)

Assistent en outre : Mme LALE – SIEAR  
M. KRAUSER - SIEAR

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2025
2. Compte Financier Unique 2025
3. Contribution des Intercommunalités pour l'exercice 2026
4. Programme prévisionnel des travaux 2026
5. Budget Primitif 2026
6. Avancement des dossiers techniques

°  
°   °

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

°  
°   °

### **2. Compte Financier Unique 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, ce dernier peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, le Président a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Antoine SPRENGER, doyen d'âge de l'assemblée ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLES	SECTIONS		TOTAUX
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	277 692.27 €	386 659.34 €	664 351.61 €
Dépenses de l'exercice	908 083.69 €	287 705.15 €	1 195 788.84 €
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent reporté	<b>1 147 068.98 €</b>	<b>379 407.73 €</b>	<b>1 526 476.71 €</b>
Excédent de clôture	<b>516 677.56 €</b>	<b>478 361.92 €</b>	<b>995 039.48 €</b>
Déficit de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Crédits reportés (Dépense)	227 367.49 €	0.00 €	227 367.49 €
Restes à réaliser (Recettes)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent réel de clôture	<b>289 310.07 €</b>	<b>478 361.92 €</b>	<b>767 671.99 €</b>

Le Comité Syndical

décide

- d'approuver le Compte Financier Unique du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle pour l'exercice 2025,
- d'affecter le résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :
  - \* **478 361.92 €** au Compte 002 de la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2026,
- d'affecter le résultat de la Section d'Investissement comme suit :
  - \* **516 677.56 €** au Compte 001 de la Section d'Investissement du Budget Primitif 2026,

**Délibération adoptée à l'unanimité – Le Président n'a pas pris part au vote.**

°  
° °

### **3. Contribution des intercommunalités pour l'exercice 2026**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la population à prendre en compte dans le cadre de la participation des intercommunalités membres, sur la base de 4€ par habitant, s'élève à :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION
CAFPF	40 304 habitants	161 216 €

CASAS	26 421 habitants	105 684 €
CCFM	21 401 habitants	85 604 €
DUFCC	3 626 habitants	14 504 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 752 habitants</b>	<b>367 008 €</b>

Le Comité Syndical  
décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2026 aux chiffres indiqués ci-dessus.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Programme prévisionnel des travaux 2026**

Dans le cadre de la programmation 2026, il est proposé de retenir la réalisation des travaux suivants :

1.	Mission Maîtrise d'œuvre Rosselle 2	20 000 €
2.	Travaux de renaturation Rosselle 2	320 000 €
3.	Etude Danger Digue de Betting	20 000 €
4.	Mission Maîtrise d'œuvre Bruchgraben	70 000 €
5.	Travaux d'entretien courant	120 000 €
6.	Interventions ponctuelles	120 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>670 000 €</b>

Le Comité Syndical  
décide

- d'adopter le programme de travaux 2026
- de faire réaliser les travaux
- d'autoriser le Président, en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces dossiers ainsi que d'éventuelles décisions de poursuivre
- d'imputer les dépenses sur les crédits à ouvrir au Budget Primitif 2026 et suivants

- de solliciter le concours financier de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand EST et du Département

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

°  
° °

## **5. Budget Primitif 2026**

Le Comité Syndical

après avoir entendu l'exposé du Président

décide

- d'adopter le budget pour l'exercice 2026 arrêté aux sommes finales de :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
• Section de Fonctionnement	861 369.92 €	861 369.92 €
• Section d'Investissement	1 624 047.48 €	1 624 047.48 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

°  
° °

## **6. Avancement des dossiers techniques**

- Programme de renaturation de la Rosselle « ROSSELLE 2 » :

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a décidé de confier au Bureau d'Etudes BEPG de Villers-lès-Nancy une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement du nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le BE ARTELIA en 2018.

Suite à la finalisation des différents dossiers administratifs et techniques, un appel d'offres a été lancé. La Commission, dans sa séance du 29 mai 2024, a décidé de retenir l'entreprise SETHY mieux-disante.

Les travaux ont débuté en novembre 2024 et ont principalement porté sur des travaux de débroussaillages, d'abattages et d'entretien de la ripisylve sur les tronçons 6, 10, 22, 25 et 28, conformément aux directives du Code de l'Environnement « loi sur l'eau ». Les tronçons T19, T20, T21, T22, T24 et T26 ont aussi fait l'objet d'aménagement durant l'année 2025 avec notamment l'implantation d'épis peignes et de banquettes en enrochement.

Les interventions restantes sont l'aménagement des tronçons T04 (le long de la STEP de Saint-Avoid) et T07 (en aval du hameau de Moulin-Neuf) qui seront réalisées dès que les conditions climatiques le permettront.

- Programme de renaturation du BRUCHGRABEN :

Suite à la consultation pour la MO du projet de renaturation du Bruchgraben, cinq entreprises ont répondu à savoir ANTEA France, ARTELIA, BEPG, SINBIOSCOPE et EODD Ingénieurs Conseils.

Après analyse des offres, il a été décidé de retenir le Bureau d'Etude BEPG situé à Nancy – Technopôle de Nancy Brabois – 2, allée de Saint-Cloud, pour un montant de 41 600 € HT soit 49 920 € TTC.

La mission de maîtrise d'œuvre a débuté en janvier 2026 et des premières prospections ont eu lieu sur le terrain.

- Digue de Betting (entretien et dossier de classement de la digue) :

Par courrier en date du 15 novembre 2021, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est a demandé aux gestionnaires d'ouvrage de prévention contre les inondations de procéder au classement de leurs digues en réalisant une étude de danger.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le Groupement BIEF-CARICAIE pour la réalisation de cette étude.

Une première réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 29 novembre 2023 avec le BE BIEF dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Le dépôt du dossier de classement sur la plateforme nationale a fait l'objet d'un certain nombre de remarques de la part des services de l'état. Des informations complémentaires ont donc été collectées et transmises pour validation et procédure de classement.

Une intervention a été nécessaire sur l'ouvrage de vidange de la digue qui, au fil du temps, c'est retrouvé totalement obstrué coté berge. Le montant total de l'opération s'élève à 7290.00 € HT.

**LE PRESIDENT** souhaite beaucoup de succès aux élus qui se représentent et une bonne retraite à d'autres. Il énumère également les différents projets sur lesquels il faudra se concentrer lors du prochain mandat.

**FIN DE LA SEANCE : 19 H 15**

Le Président

Jean-Bernard MARTIN  
Maire de COCHEREN

